|  |  |
| --- | --- |
|  | **Chambre de Commerce et d’Industrie de Maine et Loire**  **Direction RSE**  **Service Achats**  8 bd du roi René - BP 60626  49006 Angers  Tél: 02.41.20.49.00 |
| **MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES**             **MARCHE N° 2025RTPN2093**  **PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU CAMPUS PIERRE COINTREAU DE LACCI DE MAINE ET LOIRE**             **Marché réservé**  **article L. 2113-12 ET L. 2113-13 du code de la commande publique**             **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**  **(C.C.T.P.)** | |

# OBJET DU MARCHE

Les stipulations du présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) concernent l'exécution des prestations de services d’entretien des espaces verts du Campus Pierre Cointreau de la CCI de Maine et Loire.

**Conformément à l’article L 2113-12 et L2113-13 du code de la commande publique, ce marché est entièrement réservé à des entreprises adaptées mentionnées à l’article L. 5213 du code du travail, à des établissements et services d’aide par le travail, mentionnés à l’article L. 344-2 du code de l’action sociale et des familles ou toute structure équivalente et à des structures d’insertion.**

# CONTEXTE

# Adresses des sites/Interlocuteurs techniques

Le marché est entièrement réservé aux entreprises adaptées ou à des établissements et services d’aide par le travail, mentionnés aux articles L. 5213-13 ; L. 5213-18 à 19 ; L. 5213-22 ; R. 5213-65 ; R. 5213- 68 du Code du travail et L. 344-2 du Code de l’action sociale et des familles, ou à des structures équivalentes).

**Lieux d’exécution : "Entretien des espaces verts du Campus Pierre Cointreau" :**

* Campus Pierre Cointreau, sis au 132 avenue De Lattre de Tassigny - BP 1030 - 49015 Angers cedex 01.

INTERLOCUTEURS TECHNIQUES :

* **Monsieur David LERAY**, *Technicien des moyens généraux* (Campus Pierre Cointreau) :
  + Téléphone **:** 02 41 20 53 58 ;
  + Mail : [david.leray@maineetloire.cci.fr](mailto:david.leray@maineetloire.cci.fr) ;

# Description des lieux/surface

Le tableau donne les surfaces estimées des espaces verts pour le Campus Pierre Cointreau de la CCI de Maine et Loire :

|  |  |
| --- | --- |
| Sites | Surfaces |
| Campus Pierre Cointreau | 19 600 m² (gazon et parking)  dont 8 500 m2 de pelouse |
| ***Les plans du CPC figurent en annexe*** | |

# Description des prestations attendues

Il est précisé que le titulaire s'engage à respecter une obligation de résultat concernant les quatre critères suivants : l’aspect esthétique (floraison, feuillage, hauteur et développement), l’état de santé et de croissance des végétaux, la propreté et la résistance des espaces verts.

Les prestations décrites ci-dessous ainsi que leur fréquence de réalisation et les périodes d’intervention ne constituent que des prescriptions minimales devant être respectées par le titulaire.

L’entretien des espaces verts revêt différentes formes qui sont notamment :

* L’entretien des gazons,
* L’entretien des rosiers,
* L’entretien des massifs de végétaux,
* L’entretien des arbustes isolés, en massif et en haie,
* L’entretien des arbres et des conifères,
* L’entretien des allées, des voiries,
* L’entretien des parkings enherbés.

Des prestations complémentaires, en rapport avec l'objet du marché, pourront être ordonnées par bons de commande. Elles seront rémunérées selon le taux horaire figurant dans le DPGF.

# CARACTERISTIQUES DES PRESTATIONS

Le titulaire réalise les prestations suivantes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CAMPUS PIERRE COINTREAU – sis 132 av De Lattre de Tassigny, Angers** | | |
| **DESCRIPTIF DES PRESTATIONS** | **FREQUENCE ET**  **PERIODE**  **D’INTERVENTION** | **Calendrier d'exécution des prestations** |
| Tonte des gazons (8 500 m²) avec ramassage et évacuation des produits de coupe. | En période de végétation, selon la pousse (entre 8 et 12 fois par an).  Engrais une (1) fois par an. | Le titulaire intervient **courant février** (avant la journée porte ouverte), **fin août** (avant la rentrée scolaire), **début novembre** (remise des diplômes de mi- novembre), **début mai** (avant les examens de mi-mai). |
| Epandage d’un engrais complet (de type farway ou équivalent) et utilisation d’un scarificateur  selon les besoins (sur une superficie de 8 500 m²). | Au printemps, à raison de 30g/ m². |
| Taille et émondage des arbustes et des rosiers en massifs existants, avec broyage sur site | Selon l’époque de floraison, en tant que de besoins. |
| Taille de la haie de Pyracantha, y compris le ramassage et évacuation des déchets (600 mètres linéaires) | 2 interventions par an.  4 fois par an pour la haie aux abords du feu rouge de sortie du site. |
| Désherbage des allées par pulvérisation de substances naturelles respectueuses de l'environnement | Entretien courant. Au moins trois fois par an. |
| Bêchage manuel des massifs de rosiers, d’arbustes et des pieds d’arbres, y compris la découpe des gazons | Au moins une fois par an |
| Ramassage et évacuation des feuilles mortes et des déchets (sont compris dans le nettoyage des trottoirs et des voieries) | Entretien courant (octobre, décembre, février) |  |

# MODALITES D’EXECUTION DES PRESTATIONS

# Les risques

Le titulaire et les interlocuteurs techniques procèdent avant le commencement des prestations à une information réciproque sur les risques éventuellement encourus et les mesures de prévention envisagées.

# Calendrier d’exécution des prestations

Concernant les prestations visées à l’article 3 du CCTP, le titulaire transmet à l’interlocuteur technique du site concerné leur calendrier d’exécution au moins huit (8) jours avant leur début d’exécution.

Toute intervention doit être validée par l'interlocuteur technique.

Le calendrier d’exécution indique la date de départ des prestations, les dates d’arrêt, de reprise, la dénomination des phases successives et tous les renseignements pouvant aider à la compréhension et à la facilité d’exécution.

Le calendrier tiendra compte des fêtes légales.

Le calendrier tiendra compte également des périodes de vacances scolaires :

Pour rappel et relatif au point 3 du présent CCTP (caractéristique des prestations), le titulaire interviendra courant février (avant la journée porte ouverte), fin août (avant la rentrée scolaire), début novembre (remise des diplômes de mi-novembre), début mai (avant les examens de mi-mai).

Le titulaire respecte les dates du calendrier d’exécution. Tout retard constaté donne lieu de plein droit et sans mise en demeure à une pénalité dont le montant est défini par l’article 8 du C.C.A.P.

# CONDITIONS D’EXECUTION DU MARCHE

# Respect de la législation en vigueur

Le titulaire se conforme strictement à la législation en vigueur, obligations résultant de la convention collective applicable aux entreprises de la catégorie dont il relève, ainsi qu’aux règlements, instructions, consignes d’exploitation, règles d’hygiène et de sécurité et plan de prévention de la sécurité émanant des autorités publiques.

Avant les prises de fonction du personnel, le titulaire le forme sur les règles de sécurité en général, de façon à prévoir et faire face à tout incident possible. Le titulaire met à disposition de son personnel des équipements de sécurité, conformément à la réglementation en vigueur.

# Moyens requis

Le titulaire dispose **en temps voulu du matériel et en quantité suffisante de produits adaptés, non toxiques, formulés à partir de substances naturelles ou d’origine végétale, garantissant l’absence d’impact nocif sur la santé des usagers, des agents et sur les écosystèmes. Les produits utilisés doivent être biodégradables, sans résidus persistants, et conformes aux réglementations en vigueur relatives à la protection de l’environnement et à la réduction des intrants chimiques.**

Le stockage et l’utilisation des produits et matériels se feront dans le respect des lois et réglementations en vigueur, en particulier dans le cadre de l’environnement et de la sécurité des personnes et des locaux.

Le personnel doit être qualifié et en nombre suffisant pour effectuer les tâches décrites dans le présent CCTP en respectant les impératifs de sécurité et de qualité, conformément aux procédures définies.

Le titulaire met en place un encadrement efficace de son personnel opérationnel. Dans ce cadre, le titulaire s’organise de façon à ce qu’un responsable apte à prendre des décisions opérationnelles **soit présent sur place aux heures de service** du titulaire ou puisse être contacté à toute heure. Le nom de la ou des personnes devra être donné au début du marché, tout changement devant être ensuite signalé.

# Entretien et fonctionnement du matériel

Le matériel utilisé par le titulaire doit fonctionner et être entretenu d’une manière compatible avec le service demandé et le respect des conditions de sécurité.

Le matériel défectueux ou hors service doit être immédiatement remplacé par le titulaire dans les conditions initiales.

Le titulaire ne doit en aucun cas abandonner du matériel ou des produits quels qu’ils soient en dehors de la période d’utilisation.

# Rangement du matériel et stockage des produits

En aucun cas le titulaire ne pourra utiliser les locaux de la C.C.I de Maine et Loire pour y ranger le matériel lui appartenant en propre ou pour y stocker les produits qu’il utilisera.

# Fournitures à la charge de la personne publique

Les fournitures d’énergie électrique et d’eau nécessaires à l’exécution des prestations seront à la charge de la C.C.I de Maine et Loire.

# Nettoyage des déchets

Les déchets de végétaux, gravois, emballages sont évacués par le titulaire après chacune de ses interventions. La prestation comprend également le nettoyage des trottoirs et des voieries. Dans le cas où la C.C.I de Maine et Loire devait faire intervenir une entreprise pour maintenir la propreté du site, les frais afférents à cette intervention sont à la charge du titulaire.

# SUIVI ET CONTROLE QUALITE DE LA PRESTATION

L’interlocuteur technique assure le suivi et le contrôle de la qualité des prestations. Celui-ci a pour mission de faire part au titulaire des remarques et des éventuelles anomalies, il réalise les visites de contrôle qualité.

Ces opérations de contrôle auront lieu après l’exécution des prestations par le titulaire. Le contrôle qualité aura pour but de :

* constater les éventuelles anomalies par rapport à la mission du titulaire,
* s’assurer que le titulaire met en œuvre rapidement toutes les dispositions nécessaires visant à corriger ces anomalies,
* affiner si besoin la prestation définie au cahier des charges.

Suite aux divers contrôles de qualité, et en cas de non-satisfaction, il sera adressé par LR/AR au titulaire une réclamation portant des observations sur les manquements et portant demande de les corriger.

Après avoir envoyé trois réclamations restées sans effet sur la qualité du service apporté, la

C.C.I. de Maine et Loire sera à même de demander la résiliation du marché pour manquements du titulaire sans préavis, ni indemnités.